

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**

JCT/IC/NL – N° CCAS\_2020DL017

**Date de convocation** : 14 février 2020

**Affichage du compte-rendu** : 27 février 2020

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**OBJET : CCAS - COTISATION ANNUELLE 2020 DU CCAS DE CORBAS A L'UDCCAS  
DU RHÔNE**

L'an deux mille vingt , le vingt février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, Espace Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON,  
Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP,  
Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Roger VINCENT

Excusés / absents : Souade KACI, Gilles BARRET, Jeanine BOICHON, Annie  
BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

L'UDCCAS représente l'ensemble des CCAS et CIAS du Rhône auprès des instances départementales (Conseil Général, CAF, DDCS...). Le groupe de travail des directeurs de CCAS qui se réunit chaque mois sous l'égide de l'UDCCAS est un soutien technique et juridique essentiel.

Ces dernières années, l'UDCCAS s'est dotée de moyens de communication importants et organise des formations à destination des personnels et des élus des CCAS. Elle soutient les CCAS dans la mise en place de leur analyse des besoins sociaux et dans toutes les demandes de conventionnement ou de partenariat.

Depuis octobre 2012 et pour faire face à ces nouvelles missions, l'UDCCAS s'est dotée d'une structure pérenne au service du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon et principalement des CCAS adhérents. Elle assure auprès d'eux un soutien fiable et durable tant sur le plan technique que financier.

Cette structure met en oeuvre de nombreux outils destinés à nous aider dans notre action quotidienne. Elle propose également des services spécifiques (collecte des données ABS, extranet, formations, annuaire...).

La cotisation à l'UDCCAS pour chaque CCAS est calculée en fonction du nombre d'habitants dans chaque commune.

Le nombre d'habitants étant supérieur à 10 000 habitants à Corbas, il convient de prendre en considération le montant présenté par l'UDCCAS.

Ainsi la cotisation 2020 pour le CCAS de Corbas est de 891,00 € TTC, équivalente à l'année 2019.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **FIXE** le montant de la cotisation 2020 à hauteur de 891,00 € TTC ;
- **DIT** que le montant de la dépense 891,00 € TTC sera imputé sur les crédits du budget principal du CCAS exercice 2020 au chapitre 011 compte 6281 fonction 02.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Claude TALBOT.

## Adhésion à l'association: barème de calcul des cotisations

|                                     | Montant |
|-------------------------------------|---------|
| CCAS de moins de 3 500 habitants    | 20 €    |
| CCAS de 3 500 à 4 999 habitants     | 220 €   |
| CCAS de 5 000 à 9 999 habitants     | 590 €   |
| CCAS de 10 000 à 14 999 habitants   | 891 €   |
| CCAS de 15 000 à 19 999 habitants   | 1 188 € |
| CCAS de 20 000 à 24 999 habitants   | 1 570 € |
| CCAS de 25 000 à 29 999 habitants   | 1 884 € |
| CCAS de 30 000 à 34 999 habitants   | 2 240 € |
| CCAS de 35 000 à 39 999 habitants   | 2 560 € |
| CCAS de 40 000 à 44 999 habitants   | 3 060 € |
| CCAS de 45 000 à 60 000 habitants   | 4 080 € |
| CCAS de Villeurbanne                | 5 000 € |
| CCAS de Lyon et ses arrondissements | 8 500 € |

Madame, Monsieur le Maire, Président(e) du CCAS

Madame, Monsieur le (la) Vice- Président(e) du CCAS

Lyon, le 15 janvier 2020

Objet : Adhésion à notre association

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer de renouveler votre adhésion à l'Union Départementale des CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon pour l'année 2020.

2020 va être l'année de la redéfinition des projets de politique sociale communale et intercommunale pour l'ensemble de nos territoires. Dans un contexte en évolution continue, le besoin de proximité reste une constante et les CCAS ont le rôle essentiel d'interlocuteur local des publics en difficulté.

Pour être efficace, la définition de projets de solidarité doit passer par le partenariat, et c'est dans cette dimension collective que l'UDCCAS vous accompagne, au service d'une culture commune de l'action sociale.

En 2019, l'UD vous a représenté sur plusieurs dossiers stratégiques auprès de la Métropole de Lyon, du Conseil Départemental du Rhône ou de l'Etat :

- Participation aux travaux autour du Plan Pauvreté,
- Participation à l'écriture du Pacte Territorial pour l'Insertion du Département du Rhône,
- Suivi du Pacte de Cohérence Métropolitain,
- Participation à l'écriture de la charte de prévention des expulsions locatives,
- Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du département du Rhône,
- Animation départementale et métropolitaine de la mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées (MonaLisa),
- Révision du schéma départemental-métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
- Accompagnement de la mise en œuvre du dispositif "accompagnement global" par les CCAS en coordination avec le Pôle Emploi,

L'UDCCAS du Rhône et de la Métropole vous a également accompagné dans la réalisation de vos missions au quotidien :

- en vous proposant une nouvelle plate-forme d'échange et de travail collaboratif,
- en assurant une veille continue de l'actualité sociale, juridique et réglementaire, aux niveaux national et local,
- en vous aidant à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) grâce notamment à notre abonnement à l'outil Balises,
- en organisant des formations communes avec le concours du CNFPT et de l'UNCCAS,
- en organisant des journées d'information thématiques sur des sujets d'actualité sur les territoires du Département du Rhône comme de la Métropole de Lyon,
- et en réunissant des groupes techniques pour échanger sur les pratiques et les problématiques liées à de nombreuses missions (résidences autonomie, aide à domicile, canicule, domiciliation...).

En 2020, l'UDCCAS poursuivra ces travaux et s'engagera dans de nouveaux projets au service des CCAS de toutes les communes du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon ainsi que des CIAS et intercommunalités de notre territoire.

Dès mars 2020, l'UDCCAS proposera à l'ensemble des communes du territoire des outils pour présenter les CCAS et constituer leur conseil d'administration dans les meilleures conditions. Ces communications seront suivies de temps de rencontre lors desquels l'UDCCAS reviendra sur les missions des CCAS et les grands enjeux du début de la mandature.

Vos cotisations, dont la base de calcul reste inchangée, permettent à notre association de remplir ces missions. Elles constituent notre principale ressource. Afin de garantir son indépendance, l'UDCCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon ne perçoit en effet pas de subvention de ses partenaires.

L'UDCCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon vous assure de son soutien et sera à vos côtés en 2020 pour vous aider ainsi que vos équipes à mettre en œuvre vos missions. L'action de l'union départementale étant complémentaire et indissociable de celle de l'union nationale, nous vous rappelons que toute adhésion à notre association suppose également une adhésion à l'UNCCAS.

En espérant pouvoir vous compter parmi les membres adhérents de notre association en 2020, nous vous souhaitons une très belle année 2020 et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le (la) Président(e), Madame, Monsieur le (la) Vice-Président(e), en l'assurance de nos respectueuses salutations.

**La Présidente et les membres du Conseil d'Administration**



**UDCCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon**

8, place Danton 69003 Lyon

Téléphone: 09 80 86 76 93

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200220-CCAS\_2020DL017-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200220-CCAS\_2020DL017-DE